

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/02/2009

Réception par le Prefet : 09/02/2009

Publication : 13/02/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° 2009-2-6-2

Séance du vendredi 6 février 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Assistance technique aux collectivités rurales Approbation des conventions types

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG 2008-5-6-5 du 11 décembre 2008 relative à l'assistance technique aux collectivités rurales,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les trois conventions types portant sur les modalités d'assistance technique aux collectivités rurales éligibles en matière :
 - d'assainissement collectif par le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE),
 - d'assainissement non collectif par le futur Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Non Collectif (SATANC),
 - d'alimentation en eau potable par le Service d'Assistance Technique Eau Potable (SATEP),
- autorise le Président à signer, sur le modèle de ces conventions-types, les conventions à venir avec les collectivités éligibles au dispositif d'assistance technique.

- précise que les recettes correspondantes seront, le cas échéant, imputées sur le budget départemental, programme C012 pour l'alimentation en eau potable et C013 pour l'assainissement, fonction 61, nature 7474.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions